

Projet d'Appui à l'Opérationnalisation de la Police Républicaine du Bénin (PAOP)



 Budget : 3,715 millions €  Période : 2020 – 2023  Localisation : Niveau Central + 2 zones pilotes (dont le Port de Cotonou)

Justification du programme



La Police Nationale et la Gendarmerie, deux corps d'armée initialement distincts en République du Bénin ont fusionné en décembre 2017 pour donner naissance à une Police Républicaine en application de la Loi N°2017-41 du 28/12/17 portant création de la Police Républicaine.

Cette réforme, qui s'inscrit dans une dynamique globale nationale de lutte contre la corruption, de la recherche d'efficacité pour une orientation « client » est l'occasion du lancement de grands chantiers pour la

Police Républicaine tels que la digitalisation, la revue du cadre organique de la nouvelle organisation et l'amélioration de la couverture nationale.

La Belgique ayant opéré cette fusion en 2001, a décidé de s'investir de manière significative aux côtés des acteurs de la sécurité nationale béninoise, afin d'appuyer l'opérationnalisation de cette nouvelle institution.

Ambitions du programme PAOP

L'ambition est de définir et compléter le cadre organique ainsi que la couverture territoriale de la Police Républicaine ; d'améliorer le contrôle qualité des différents processus et d'élargir le soutien à la Police Républicaine.

L'objectif général est de promouvoir l'avènement d'une société pacifique et ouverte à tous aux fins d'un développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

L'objectif spécifique est d'appuyer l'opérationnalisation de la Police Républicaine.

Les bénéficiaires :

- Les bénéficiaires finaux sont les membres de la Police Républicaine et les populations. A travers deux zones pilotes (Cotonou ; Parakou et Tchaourou), les populations de ces zones seront concernées et pourront donner leur appréciation de l'implémentation d'une Police communautaire au Bénin.
- Les bénéficiaires intermédiaires sont à la fois les acteurs de la société civile (ONG, syndicats, communautés religieuses, autorités traditionnelles, médias, ...) et d'autres partenaires institutionnels (autorités administratives, judiciaires, parlementaires).

Résultats attendus de l'intervention

1) La Police communautaire est développée et mise en œuvre. Ce premier résultat ne pourra être atteint qu'à travers plusieurs actions :

(i) l'amélioration de la couverture territoriale des Commissariats d'arrondissement, (ii) le renforcement des capacités de projection des policiers dans leur territoire (iii) le renforcement des mécanismes d'appui, de suivi et de contrôle des commissariats d'arrondissement (iv) le développement et la mise en œuvre du concept de Police Communautaire, (v) l'amélioration des fonctions de base des commissariats d'arrondissement.



2) La lutte contre la cybercriminalité. Il s'agira pour atteindre ce deuxième résultat de : (i) définir le rôle et le cahier des charges des différents services, (ii) renforcer les capacités en matière d'analyse criminelle et de planification stratégique, (iii) appuyer la mise en œuvre du plan de lutte contre la cybercriminalité, créer des partenariats et développer les réseaux (iv), et appuyer l'accueil et l'accompagnement des victimes.

3) Les Ressources Humaines et son axe formation sont renforcés. Ce troisième résultat sera atteint grâce à un (i) appui à la gestion et à la planification du personnel de la Police Républicaine, (ii) la prise en compte du genre dans le recrutement et la gestion du personnel, (iii) la finalisation des formations statutaires et la constitution du répertoire des formateurs, (iv) l'amélioration des processus de Gestion des Ressources Humaines avec le développement de la formation continue, (v) le recueil et la prise en compte des besoins des policiers, (vi) la création de partenariats externes et la mise en réseau des structures de formations.

4) La communication externe est professionnalisée. Pour atteindre ce quatrième résultat, (i) le rôle et le cahier de charges des différents services seront définis, (ii) un plan d'archivage sera élaboré et mis en œuvre, (iii) un appui sera fourni pour la production quantitative et qualitative de données fiables, (iv) une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre, (v) les principaux chantiers de la réforme (processus de fusion, Police Communautaire) seront capitalisés et les leçons apprises diffusées et (vi) un appui à la coordination des acquis extérieurs dans le secteur de la sécurité sera également fourni.

Contact :

Programme PAOP
02 BP 8118 Cotonou
BENIN www.enabel.be

En partenariat avec :



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Avec le financement de :



Belgique

partenaire du développement